

# 6. PROGRAMME D'AIDE MATERNELLE 2017

ÉCONOMIE : GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

ENSEIGNANTE : Mme Florence Bolli

LIEU : Arcade ESPRIT DE FAMILLE, La Place 2, 1274 Grens/VD

CHOIX DES SUJETS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERNITÉ (FB)

- |            |   |
|------------|---|
| 11 janvier | 1. Droit familial et maternité dans l'activité professionnelle : <ul style="list-style-type: none"><li>• Droit de la femme enceinte.</li><li>• Droit de la femme allaitante.</li><li>• Droit en cas d'enfant malade.</li><li>• Discrimination à l'embauche.</li><li>• Droit du patient.</li></ul>   |
| 18 janvier | 2. Mariage ou union et gestion financière du couple, aides sociales : <ul style="list-style-type: none"><li>• Concubinage, reconnaissance en paternité, père non déclaré.</li><li>• Les différents régimes matrimoniaux.</li><li>• Choix du nom de la mère, du père et des enfants.</li><li>• Autorité parentale, curatelle, tutelle.</li><li>• Évolution des responsabilités légales en fonction de l'âge.</li><li>• Apport d'un seul salaire ou revenu dans le foyer</li><li>• Apport de deux salaires ou revenus dans le foyer</li><li>• Chômage d'un ou des deux partenaires</li><li>• Aucun revenu des deux partenaires (étudiants ou autres).</li></ul> |
| 25 janvier | 3. Répartition des charges et finances : <ul style="list-style-type: none"><li>• Calcul de rentabilité du travail de la femme au foyer.</li><li>• Qui paye quoi dans le couple, en fonction de quels critères, que vaut le travail de mère, de père ?</li><li>• Calcul de rentabilité entre revenus et coûts de la garde (crèche, grand-mère, maman de jour, jeune fille au pair et autres aides).</li><li>• Répartition des tâches au sein de la famille.</li><li>• Mise en place d'une activité indépendante (démarches à effectuer, bilan et déductions).</li></ul>  |

1 <sup>er</sup> février	<p>4. Budget et répartition des nouvelles dépenses et économies familiales:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un budget familial, présentation de différents outils et ressources.</li> <li>• Incidences de l'arrivée d'un enfant sur le budget.</li> <li>• Ouverture de nouveaux comptes communs (santé, enfant, crèche, école, loisirs).</li> <li>• Analyse et calcul des économies ou gains envisageables et système D, (achats vêtements et articles de puériculture 2<sup>e</sup> main, organisation de trocs de vêtements ou jouets, garde partagée d'enfants entre amies et voisines, bibliothèque, ludothèque, création d'un petit potager d'herbes aromatiques fraîches, achats de denrées soldées congelables, mises en conserves des denrées de saison, actions, soldes et divers.</li> </ul>
8 février	<p>5. Gestion légale et responsabilité vis-à-vis des «employés de maison» :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des différents « employés » (grand-mère, maman de jour, jeune fille au pair, voisine ado, propre ado) et chèque emploi, assurance accident.</li> <li>• Comment et pourquoi les déclarer et peuvent-ils être indépendants (femme de ménage, repasseuse, jardinier, homme à tout faire et Aide-Maternelles et autres) ?</li> </ul>
15 février	<p>6. Crédit à la consommation et prévention de l'endettement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit à la consommation, cadre légal.</li> <li>• À quoi faut-il faire attention ?</li> <li>• Sensibilisation aux risques d'endettement.</li> </ul>
1 <sup>er</sup> mars	<p>7. Déclaration d'impôts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidences de l'arrivée d'un enfant sur le plan fiscal.</li> <li>• Présentation des différentes déductions légales possibles.</li> </ul>
8 mars	<p>8. Caisse-maladie et accident, allocations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien choisir sa caisse d'assurance maladie de base et sa franchise.</li> <li>• Choix des complémentaires : médecines naturelles, hospitalisation dans toute la Suisse, privée, semi-privée, assurance prénatale.</li> <li>• Allocations familiales : quand commence le droit, qui les verse, qui les perçoit ?</li> </ul>

MODULE : Groupe de 6-8 femmes enceintes, allaitantes avec bébés ou futures Aides-Maternelles, également ouvert à 6-8 partenaires.

PÉRIODE : 8 cours du 11 janvier au 8 mars 2017

HORAIRES : le MERCREDI SOIR de 17h30 à 20h00

DATES :	11 – 18 – 25	JANVIER
	1 <sup>er</sup> – 8 – 15	FÉVRIER
	1 <sup>er</sup> – 8	MARS

TOTAL : 24 périodes (de 45')